

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 15 décembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÊTES DE FIN D'ANNÉE :
ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE !

Avec le rafraîchissement des températures, les premiers cas d'intoxication collective par monoxyde de carbone viennent d'apparaître dans le département.

La présence de gaz incolore et inodore résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie un appel aux services de secours d'urgence (tél. 18 ou 112) et une hospitalisation spécialisée.

En ces fêtes de fin d'année, il s'agit d'être tout particulièrement vigilant en cas d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint, de groupes électrogènes ou de panneaux-radiants à combustible gazeux lors des rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles ou religieuses).

Respectez impérativement les recommandations suivantes :

- ne faites fonctionner les panneaux radiants à combustible gazeux qu'en période d'occupation des locaux
- n'installez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage) : il doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments
- n'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion
- n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par grand froid
- aérez quotidiennement votre habitation, même par temps froid
- faites vérifier régulièrement par un technicien compétent vos appareils de chauffage

Le strict respect de ces consignes est impératif pour éviter le risque d'intoxication mortelle

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Christine Petit

Tel : 04 68 51 65 30